



13 DÉCEMBRE 2024

Aujourd'hui dans le mot du Jeudi :
(clique pour accéder directement à l'article)

- Le droit de retrait à Jean Vilar
- La mauvaise gestion des contractuel·les
- Le stage AESH de SUD éducation

AMIANTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Droit de retrait au collège Jean Vilar



Le 2 décembre 2024, des représentants du SNES-FSU 49 et de SUD éducation 49 siégeant aux formations spécialisées en santé et sécurité au travail de l'académie de Nantes et du Maine-et-Loire, ont déposé un droit d'alerte signalant un danger grave et imminent due à la présence d'amiante au collège Jean Vilar à Angers.

Présence d'Amiante et Dangers

Le rapport de diagnostic amiante de 2021, intégré au Dossier Technique Amiante (DTA), révèle une présence massive d'amiante dans les dalles de sol des classes et des bureaux, avec un score AC2, le plus haut niveau de dégradation possible. Cela nécessite normalement des mesures correctives immédiates, qui n'ont jamais été prises.

L'amiante est une substance cancérogène sans seuil, ce qui signifie qu'une simple exposition, même brève, peut causer des maladies graves comme des cancers jusqu'à 40 ans plus tard.

Réactions des Autorités et des Enseignants

Une trentaine d'enseignants ont fait valoir leur droit de retrait en raison de ce danger. Les organisations syndicales ont lancé un droit d'alerte pour protéger les personnels et les élèves[5].

Un expert commandité par le conseil départemental a présenté un rapport d'expertise minimaliste, basé sur des mesures d'empoussièvement de l'air effectuées pendant les vacances scolaires et non en condition d'activité normale. Ce rapport a été critiqué pour son manque de pertinence et sa tentative de minimiser le danger

Conflit avec les Autorités

Le conseil départemental a tenté de mettre en doute le diagnostic initial et a refusé de prendre des mesures correctives, arguant que les recommandations ne sont pas des obligations. La DSDEN du Maine-et-Loire a initialement rejeté la réalité du danger, mais a finalement reconnu la légitimité du droit de retrait des personnels après pression des syndicats.

Malgré la reconnaissance du danger, la DSDEN a ordonné aux enseignants de reprendre le travail sans que des mesures de protection effective soient mises en place, ce que les syndicats ont dénoncé comme une atteinte manifeste à la santé des personnels.

Mobilisation et Réunion Publique

Une réunion d'information publique a été organisée le 9 décembre 2024, où parents et enseignants ont confronté les représentants du conseil départemental. L'élu du conseil départemental, M. Yvon, a fait des déclarations erronées sur le risque d'exposition à l'amiante, affirmant à tort qu'il fallait au moins 30 années d'exposition pour contracter une maladie.

Les demandes de transparence, de mesures immédiates de protection et d'un plan de réhabilitation total du collège ont été répétées par les parents et les enseignants, mais les autorités ont continué à minimiser le risque et à invoquer des arguments budgétaires.

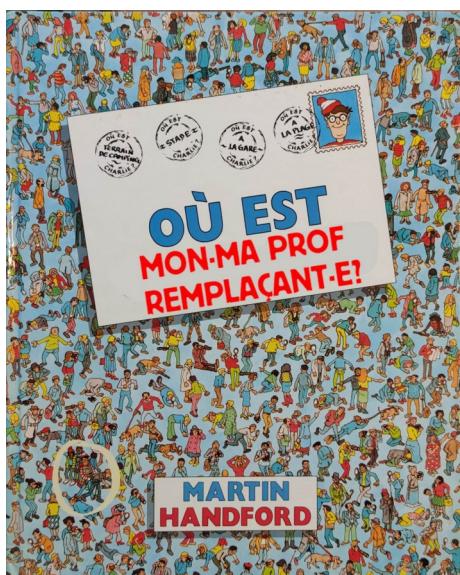
Revendications des Syndicats

Le SNES-FSU 49 et SUD éducation 49 revendentiquent la mise en œuvre immédiate de mesures de protection, la reconnaissance de l'erreur commise par la DSDEN, des travaux d'urgence pour sécuriser le collège selon la réglementation relative au désamiantage, et une réhabilitation complète de l'établissement avec désamiantage total.

Le communiqué de presse complet est consultable [en cliquant là](#)

GESTION DES REMPLAÇANT·ES

L'État veut faire des économies sur le dos des précaires



En cette période d'instabilité politico-budgétaire, on est confronté à une nouvelle méthode scandaleuse pour faire des économies sur le dos des contractuel·les. **Les contrats des collègues contractuel·les qui arrivent à échéance courant décembre ne sont pas renouvelés par le rectorat et ne le seront qu'en Janvier.** C'est le cas par exemple au collège Pompidou à Champtoceaux. Une prof d'italien absente depuis septembre remplacée il y a juste trois semaines et la remplaçante n'est pas reconduite. Pareil pour un prof d'EPS qui était en complément d'un titulaire en mi-temps thérapeutique.

Voir l'article du Monde sur ce phénomène :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/12/12/faute-de-budget-des-enseignants-contractuels-non-reconduits-et-des-classes-laissees-sans-replaceant_6443807_3224.html

Cette pratique scandaleuse revient à priver les contractuel·les de congés payés ! De plus celleux-ci sont souvent prévenu·es au dernier moment !

Voici un petit tour, malheureusement non exhaustif, des postes vacants dans le département. **Si vous avez des d'autres infos, n'hésitez pas à revenir vers nous**

Au Lycée Blaise Pascal de Segré,

- 10h40 de SES sans enseignant en septembre, octobre, novembre - un collègue depuis est arrivé
- un temps plein de philo non remplacé depuis 1 mois, sans nouvelle (congé maternité - absence jusqu'à mai 2025)

Au LPO Carnot-Bertin et CLG Delessert de Saumur.

Prof d'italien non-rempacé pendant un arrêt maladie d'un mois (début novembre, début décembre).

Au collège Rabelais à Angers :

- Un poste en français
- Un mi temps en allemand
- Un mi-temps en musique

- Des remplacements anarchiques en espagnol (Plusieurs profs qui restent 2 ou 3 semaines et puis s'en vont)
- Il y manquait 4h en Arts Plastique mais apparemment le poste a été pourvu cette semaine.

Au collège Du Bellay de Cholet

2 collègues de français absents depuis septembre et donc la moitié des élèves sans cours pendant un trimestre (établissement en REP...). 1 contractuelle qui a pris l'un des deux postes la semaine dernière. Le second reste vacant et le rectorat dit n'avoir aucune solution.
 1 enseignante d'arts plastiques non remplacée depuis septembre.
 1 TZR assure 6h sur un autre poste de français mais elle part fin décembre. Pas de solution pour l'instant.

Au collège Montaigne à Angers:

Prof d'éducation musicale non remplacée depuis le début de l'année + des collègues (Technologie, Français et Allemand) en arrêt et non remplacé·es depuis les vacances d'octobre.

Au collège de St Florent le Vieil

1 prof de français non remplacée depuis les dernières vacances avec impact sur les groupes de niveaux

Au collège Jacques Prévert de Châteauneuf sur Sarthe :

- Quelques heures d'art plastique non remplacées depuis le début de l'année (des élèves n'ont pas eu arts plastiques depuis le début de l'année),
- 1 poste de musique non remplacé depuis octobre
- 1 poste d'SVT remplacé, mais remplaçante en arrêt et non remplacée depuis fin novembre.

AESH

Stage et journée d'échanges 2025



SUD éducation 49 organise un stage de formation syndicale à destination des collègues AESH. Il aura lieu le lundi 3 février et est ouvert à toutes et tous, syndiqué·es ou non. Il s'adresse aux collègues nouvellement embauché·es, comme aux plus ancien·nes. C'est un moment d'échanges, de réflexion et de construction de revendications pour nos futures mobilisations. N'hésite pas à t'inscrire pour évoquer tes droits et leur défense, les perspectives du métier, les luttes...

Retrouve toutes les informations [en cliquant là](#) et inscris-toi [en cliquant ici](#)

Equipe de rédaction :

Les Jeudien·nes